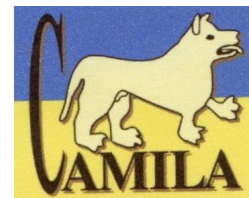




C . A . M . I . L . A



Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains

Siège social : Les Croyes Route de la Bastide 84240 GRAMBOIS

<http://www.chiensducamila.com>

EXPOSITION REGIONALE D' ELEVAGE

(sans attribution de CACS)

Montluçon, Samedi 17 mars 2012

Parc des expositions **Théophile Giraud, rue Eugène Sue—03000 MONTLUÇON**

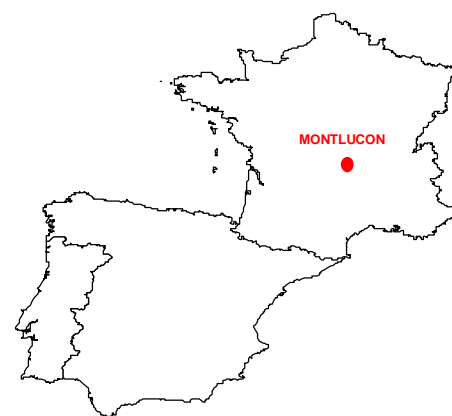
Coordonnées GPS : +46° 21' 55.26", +2° 36' 0.00"

Composition du Jury

Races jugées : Cimarron Uruguayen - Ca de Bestiar - Castro Laboreiro - Dogue des Canaries
Dogue de Majorque - Estrela - Fila Brasileiro - Fila de Sao Miguel - Matin Espagnol
Rafeiro d'Alentejo - Serra de Aires

Juge : Monsieur RODRIGUEZ Jean Marc

Tests de sociabilité Mesdames GARREAUD Lydia et VIZZARI Renée
(Assesseurs : Mme BELAIN , Mlle. HERICHER, M. GRANGE)



LES ENGAGEMENTS POUR LA REGIONALE D'ELEVAGE SE FERONT UNIQUEMENT PAR COURRIER

(un accusé de réception vous sera adressé)

Clôture irrévocable des engagements : le 08 MARS 2012

SPECIALE CAMILA le 18 mars (le lendemain) CACS-CACIB

*Le dimanche 18 mars , en lieu et place, se tiendra une "SPECIALE CAMILA"
jugée par Madame THEVENON WULLEMANN*

Renseignements pour les engagements à la Séciale : Société Canine du Bourbonnais :
site : <http://www.caninedubourbonnais.com> - mail : a.bismara@aol.com

Pour la spéciale, les engagements seront enregistrés par « CEDIA »

Renseignements complémentaires

Renée VIZZARI : 04 90 77 97 82 - Gsm : 06 74 43 54 87 - Courriel : vizzarirenee@wanadoo.fr

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 08 MARS 2012

Montluçon, samedi 17 mars 2012

Clôture irrévocable des engagements : 08 mars 2012 (cachet de la poste faisant foi)

FEUILLE D' ENGAGEMENT

Race : **TATOUAGE / TRANSPONDEUR** :/...../...../...../.....

Né (e) le **LO** **sexe**

Nom du chien

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur

Nom et adresse du propriétaire

.....

Code Postal **Ville**

Pays **Tél.** : **Mail** :

Les chiens à **titre initial** non confirmés, peuvent participer à l'épreuve mais ne **figureront pas au classement**Participation aux frais d'organisation

N° carte d'adhérent 2012 :

TARIF des INSCRIPTIONS	
30% de réduction pour les membres à jour de cotisation 2012	
Confirmation seule	15 € (10,50€)
Premier chien (hors Baby, Puppy)	45 € (31,50€)
Deuxième chien (hors Baby, Puppy)	30 € (21,00€)
Chiens suivants, chacun	21 € (14,70€)
Premier Puppy ou Baby	21 € (14,70€)
Puppy, Baby suivants, chacun	12 € (8,40€)
Vétéran	Gratuit
Paire, Couple	12 € (8,40€)
Lot d'élevage	15 € (11,50€)
Test de sociabilité	12 € (8,40€)
Repas du samedi soir (par personne)	25 €
Chien ne concourant pas (par chien)	5 € (tarif unique)

Adhésion 2012: Membre seul (40€) - Couple (43€)

Si vous envoyez votre adhésion en même temps que le dossier d'inscription à la Régionale d'Elevage, vous pourrez appliquer le tarif « adhérent ».

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.A.M.I.L.A. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles

maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h30.

A

le

Signature

Classe dans laquelle le chien est engagé		Montants
<input type="checkbox"/> Baby (3 à 6 m)	<input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 m)	€
<input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 m)		€
<input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 m)		€
<input type="checkbox"/> Ouverte (≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> Titre initial	€
<input type="checkbox"/> Champion (certificat à joindre)		€
<input type="checkbox"/> Travail (certificat à joindre)		€
<input type="checkbox"/> Vétéran (+ 7ans)	<input type="checkbox"/> Vénérable (+ 11 ans)	Gratuit
<input type="checkbox"/> Paire (même sexe)	<input type="checkbox"/> Couple (1 m + 1 f)	€
<input type="checkbox"/> Lot d'élevage (3 sujets au moins)		€
<input type="checkbox"/> Test de sociabilité		€
<input type="checkbox"/> Hors concours		€
Total des Engagements		€
Réduction 30 % (pour les membres) - total dû		€
TOTAL		€
Adhésion (chèque à part)		€
Repas du samedi soir (chèque à part)		€

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- La photocopie de la carte d'identification des chiens
- Une enveloppe timbrée à votre adresse (tarif en vigueur)
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du C.A.M.I.L.A.
- La photocopie de la carte d'adhérent ou mention « en cours »

Adresser le tout à :

Mme Renée VIZZARI

Les Croyes - Route de la Bastide
84240 GRAMBOIS
04 90 77 97 82 — 06 74 43 54 87
vizzarirenee@wanadoo.fr

Les chèques ne seront encaissés qu'après la Régionale d'Elevage (mais les engagements seront acquis au CAMILA dès réception en cas d'absence ou de désistement).
Les dossiers incomplets ne seront pas traités et renvoyés à leurs destinataires.

Pour les étrangers ou les personnes sans chèque, il sera possible de s'acquitter du montant de l'engagement en espèces, le jour de l'exposition, un reçu de paiement sera délivré.

EXPOSITION REGIONALE DU C.A.M.I.L.A

Montluçon, samedi 17 mars 2012

PLAN D'ACCES - Parc des Expositions - MONTLUÇON (03)

70 rue Eugène-Sue - 03100 MONTLUÇON - Tél : 04 70 05 25 25



HOTEL et REPAS CONVIVIAL

Le Samedi à 20h

Un apéritif de Bienvenue
vous sera offert par le
CAMILA

HOTEL KYRIAD (à 2 mn de Parc des Expos)

Quai Louis Blanc
03100 MONTLUÇON

Tél : +33 4 70 03 74 29
Fax : +33 4 70 03 77 40

kyriad.montlucon@shfrance.com

Le Comté du CAMILA sera
heureux de partager avec vous
un moment de convivialité.

L'Equipe du CAMILA

Règlement de l'exposition

LIEU - DATE

L'exposition se tiendra à Montluçon, le 17 mars 2012

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à partir de 9 h.

AFFICHAGE

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par les vétérinaires assignés qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.
- des chiens nés après le 28 août 2008 et présentant les oreilles coupées.

La décision du service vétérinaire est sans appel.
En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement rest acquis au C.A.M.I.L.A

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés attendu que le C.A.M.I.L.A devra couvrir les frais d'organisation qu'il aura engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du C.A.M.I.L.A, il faudra être à jour de sa cotisation 2012. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2012.

REFUS OU EXCLUSION

- Des engagements : le C.A.M.I.L.A. se réserve le droit de refuser tout engagement

qu'il croirait ne pas devoir admettre et le rembourser même après l'avoir admis.

- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) : ceux refusés par le service vétérinaire ; ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés (les engagements dans ces cas ne seraient pas remboursés).
- Ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise au C.A.M.I.L.A si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges du C.A.M.I.L.A.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien engagé ou remplacé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE

Le C.A.M.I.L.A. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le C.A.M.I.L.A ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interpréta-

COUPE D'OREILLES

Le CAMILA se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés. des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30/12/09 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention

TRES IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

HAPPY DOG

Plus sain parce
que plus naturel!

IMPORTATEUR FRANCE : SARL PROVET
René RIEDINGER

54 rue du Gal de Gaulle – 67150 GER-
STHEIM

Tél. 03 88 98 42 92 – 06 83 38 76 65

<http://www.happydog.fr>

L'alimentation canine est une question de confiance. Riche d'une expérience de 50 ans dans le domaine si spécifique de l'alimentation des animaux de compagnie HAPPY DOG est l'expert qui mérite votre confiance.

La firme INTERQUELL est une entreprise en pleine expansion qui se situe dans le Bayern. Elle est depuis 1635 la propriété de la famille Müller et possède deux unités de production, une à Wehringen, l'autre à une quinzaine de Km de là. Une troisième unité de production et de stockage est actuellement en construction. En 1948, nous avons commencé par fabriquer des flocons à base de pomme de terre.

Par la suite, nous nous sommes spécialisés dans la fabrication de croquettes pour chiens et chats.

Nos produits sont distribués sous nos propres marques : HAPPY DOG / HAPPY CAT / HAPPY HORSE / HAPPY FISCH.

